

Centre Points de Vue : compenser un handicap visuel sévère à la Clinique Saint-Pierre

Depuis janvier 2000, la Clinique Saint-Pierre a ouvert, en collaboration avec l'Institut Royal des Sourds et Aveugles, un service de rééducation pour personnes atteintes d'une déficience visuelle. Situé au n° 17 de l'Avenue Reine Fabiola à Ottignies, ce Centre porte la dénomination « Points de Vue ». *Ce nom fait référence aux très nombreuses façons d'utiliser la vision fonctionnelle réduite - d'où le pluriel - et aux points de l'écriture Braille*, précise le Dr KESTENS, responsable du Centre.

Des séances de rééducation (partiellement) remboursées

Depuis le 1^{er} octobre 2003, ce service bénéficie d'une convention avec l'INAMI, grâce à laquelle les prestations des thérapeutes sont partiellement remboursées. Seul le ticket modérateur (1,39 euro par séance) est pris en charge par le patient.

La Clinique Saint-Pierre est le seul hôpital de la Région Wallonne à bénéficier d'une pareille convention.

Une approche pluridisciplinaire pour favoriser l'autonomie

Le service Points de Vue est constitué d'une équipe pluridisciplinaire regroupant :

- une ophtalmologue spécialisée en rééducation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés de la vue (Dr Christine KESTENS)
- une psychologue (Géraldine MICHAUX)
- une assistante sociale (Laetitia DEVLEESCHOUWER)
- une psychomotricienne (Joëlle LEBLICQ)
- une thérapeute en Basses Visions (Anne-Françoise RENS)
- une instructrice en Orientation et Mobilité (Stéphanie CASSEL)
- une ergothérapeute spécialisées dans les activités de la vie journalière (Kathleen BENI)
- une orthoptiste (Marie-Hélène DEFRETIN)

L'objectif est de permettre à toute personne atteinte d'une déficience visuelle (et répondant aux critères de l'INAMI) de recouvrer un maximum d'indépendance et d'autonomie. Le champ d'action est donc vaste : il sous-entend les déplacements, les activités de la vie journalière, l'adaptation à la vision de près (lecture et écriture). Les patients sont également entraînés à exploiter au mieux leur vision résiduelle. Les jeunes enfants sont pris en charge afin de leur assurer un développement psychomoteur optimal.



La salle de psychomotricité pour la rééducation des jeunes enfants

Que propose le Centre à ses patients ?

Lors du premier rendez-vous, un bilan complet est fait, explique le Dr KESTENS. Le patient rencontre l'ophtalmologue, la psychologue et l'un ou l'autre thérapeute.

Après avoir évalué en équipe les difficultés engendrées par la déficience visuelle, le Centre propose au patient d'acquérir un ensemble de moyens qui lui permettent de compenser son handicap.

Nous ne proposons pas de solution miracle qui permettrait à la personne atteinte de retrouver une vision « comme avant », ajoute-t-elle. A chaque problème, nous tentons néanmoins de donner une solution.

Des prises en charge peuvent être faites dans les domaines suivants :

- stimulation du développement psychomoteur prenant en compte le handicap visuel
- utilisation optimale du potentiel visuel, développement et utilisation de compensations auditives et/ou tactiles
- orientation et mobilité (à l'intérieur ou à l'extérieur, en milieu connu ou inconnu...)
- prise de connaissance de documents (choix et utilisation des aides électroniques, informatiques, conseils d'éclairage...)
- prise de notes à usage personnel, communication d'informations écrites (braille, base de la dactylographie, écriture manuelle...)
- activités de base de la vie quotidienne (repas, hygiène, soins corporels, habillement, entretien du domicile, gestion de documents, classement, aménagement de l'espace, utilisation de matériel adapté...)
- soutien de la personne dans son processus de réadaptation et d'intégration sociale
- soutien de la personne dans ses démarches administratives



Un exemple d'aide à la lecture (TV loupe)

Une prise en charge adaptée aux besoins de la personne

La rééducation se doit d'être multidisciplinaire et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une seule consultation. L'INAMI impose trois séances au minimum pour que cela soit considéré comme rééducation (et donc que celles-ci soient remboursées).

Il est aussi possible de venir faire uniquement un bilan.

La prise en charge peut être plus ou moins longue suivant les difficultés du patient, ses attentes, son désir d'autonomie.

Les techniques de base sont acquises au Centre. Les thérapeutes peuvent être amenés à se déplacer dans le milieu de vie habituel du patient (habitat, lieu de travail, école...). Toutefois, l'INAMI n'autorise qu'un nombre limité de séances à l'extérieur de l'hôpital.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre au 010/437.381 (de préférence le vendredi) ou à l'adresse pointsdevue@hotmail.com.

Dr Christine KESTENS
Ophtalmologue
Responsable du Centre Points de Vue

Encadré :

Dans le cadre de la convention avec l'INAMI, le service peut suivre les personnes présentant une déficience visuelle qui se caractérise soit :

- par une acuité visuelle corrigée inférieure ou égale à 3/10 au meilleur œil
- par une ou plusieurs atteintes du champ visuel qui couvrent plus de 50% de la zone centrale de 30°, ou qui réduisent de manière concentrique le champ visuel à moins de 20°
- par une hémianopsie altitudinale complète
- par un dysfonctionnement visuel grave résultant d'une pathologie cérébrale objectivée

Le patient ne peut fréquenter l'enseignement spécial de type 6.